

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY

Lundi 28 juillet 2025 Début de séance à 20h00

L'an deux mille VINGT CINQ, le lundi 28 juillet, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : M. PROUST Jackie (Maire), Mme CORNUAULT Véronique, M. Stéphane ROCHETEAU, Mme NARGEOT Francette (adjoints), M. BARBIER Sébastien, M BLOT Philippe, M. RAOUX Didier, Mme MARTEAU Sabrina, Mme GRIMAUD Aurélie, Mme GAUTRAULT Sophie, Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. HOANG François, Mme CHAUVET Annie, Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, M. (conseillers municipaux).

Absent excusé : TERRASSON Thierry

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser portant sur le compte-rendu de la séance du 30 juin dernier. Aucune remarque n'étant formulée, les Conseillers adoptent le procès-verbal et entament l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Vote des délibérations n° D067-2025 à D072-2025

.....

Délibération n° 067 – Vote des subventions

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'APE Germain Rallon a pris du retard pour déposer son dossier de demande subvention.

Le montant de la subvention sollicité est de 1400 euros et elle servirait à payer les différentes dépenses engager par l'APE tels que les licences USEP, les cadeaux pour le départ des CM2, les denrées alimentaires, boissons et les décos pour les différentes manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 €.

Délibération n° 068 – SGC ST MAIXENT, Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de Saint Maixent l'Ecole a adressé à la mairie, l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale, arrêtée au 30 juin 2025, restant à recouvrer des produits communaux s'élève à 0,64 € et concerne l'année 2002.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 0,64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE l'admission en non-valeur de titres pour l'année 2002 des sommes non recouvrées pour un montant total de 0,64 €.**
- **IMPUTE la dépense sur le Budget communal, section de fonctionnement, article 6541,**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.**

Délibération n° 069 –SIGNAUX GIROD, Devis pour les coussins berlinois

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs habitants du centre bourg et de La Moinie se plaignent du non-respect de la vitesse.

Pour remédier à ce problème notamment dans le centre bourg, un devis pour l'installation de coussins berlinois a été sollicité auprès de Signaux Girod. Les 2 coussins berlinois seraient installés dans l'allée de la place de l'hôtel de ville.

Le montant du devis s'élève à 1 889,57 € HT soit 2 267,48 € TTC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 6 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions :

- **DE VALIDER le devis pour un montant TTC de 2 267,48 €,**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis.**

Délibération n° 070 – SMEG, Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Eaux de la Gâtine (SMEG) assure actuellement l'entretien des poteaux incendie dans les communes où il fournit l'eau potable. La commune possède 44 poteaux incendie et nous donnons 64 € par poteau soit un total de 2 816 € par an. Cet entretien courant est effectué tous les ans et les contrôles réglementaires débit/pression sont effectués 1 fois tous les 3ans

A compter du 1^{er} janvier 2026, le SMEG prend la compétence de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) c'est-à-dire toutes les formes de prise incendie telles que les plans d'eau, les citernes souples, les citernes enterrées, les poteaux et bornes incendies, etc...

Le SMEG gèrera le fonctionnement et l'investissement de toutes les Prises d'Eau Incendie (PEI) c'est-à-dire :

- L'entretien courant
- Mises à jour de la cartographie des PEI
- Interface avec le SDIS
- Gestion patrimoniale de PEI : renouvellement, mise en conformité et création de nouveaux PEI
- Préparation des réponses pour les CU et les PC
- Contrôles règlementaires 1 fois tous les 3 ans pour les poteaux incendies et 1 fois par an pour les autres PEI.

Le SMEG reprend la DECI dans l'état actuel.

La commune possède 64 Prises d'Eau Incendie, cette nouvelle compétence sera facturée 110 € par prises soit un total de 7 040 € par an.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision sur cette adhésion.

M Sébastien BARBIER ne souhaite pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE son adhésion au SMEG à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- **DECIDE de transférer le service public de la DECI au SMEG à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- **DECIDE d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SMEG,**
- **AUTORISE la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires au service public de la DECI au SMEG,**
- **AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence DECI ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence, notamment la convention de gestion du service public de la DECI avec le SMEG.**

Délibération n° 071 – CCPG, Contrat Microsoft

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat Microsoft Entreprise actuellement en vigueur au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et mis à disposition sur les communes est arrivé à échéance le 30 juin 2025.

Ce contrat encadre l'ensemble des services Microsoft utilisés par nos entités : bureautique, collaboration et messagerie.

Dans ce contexte, et après l'étude approfondie des différentes options envisagées, un nouveau contrat de trois ans a été conclu directement avec Microsoft, via l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine assurera le portage du contrat et la refacturation aux entités adhérentes du service commun informatique.

Les communes pourront ajuster leur niveau de licence chaque année, sous réserve d'en faire la demande au moins 3 mois avant la date anniversaire du contrat. (1 juillet). La facturation sera annuelle, basée sur les licences effectivement souscrites.

Par ailleurs, pour les communes ayant bénéficié des licences mises à disposition par la CCPG lors de la migration de la messagerie en début d'année, une facturation au prorata de l'usage sera effectuée.

La commune de Thénezay détient 8 licences à 32,11 € soit un montant de 128,44 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à régler cette facture de 128,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE la facture d'un montant de 128,44 €,**
- **AUTORISE Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Délibération n° 072 – CREATION DE POSTE, Remplacement d'un agent technique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de nos agents techniques en poste sur la confection des repas au collège, l'entretien du réfectoire part à la retraite à 50 % de son temps de travail au 1^e septembre 2025. La commune profite de cette demande pour ne pas mettre de nouvel agent à l'entretien du réfectoire du fait de la baisse des effectifs scolaires. Une offre d'emploi pour un poste de 14 heures par semaine pendant la période scolaire essentiellement sur la préparation de repas au collège est en cours sur le site du Centre De Gestion pour son remplacement.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emploi suivant :

- 1 adjoint technique territorial à raison de 14 heures.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **DECIDE la création, à compter du 1^{er} septembre 2025**
 - 1 adjoint technique territorial à raison de 14 heures.

Questions et informations diverses

Point sur la médiathèque : Le nouveau mobilier de la médiathèque a été installé la dernière semaine du mois de juin. Le déménagement est effectué et Murielle, aidé des bénévoles, installe les livres. La vitrophanie a été installée la semaine dernière, le service technique doit s'occuper d'installer l'enseigne. Le matériel informatique est commandé, en attente de livraison et l'internet va bientôt être installé. Les invitations pour l'inauguration du lieu le dimanche 7 septembre sont parties. Les subventions sollicitées auprès du Département sont acceptées pour un montant de 15 089,91 €.

Point sur l'installation de la sono : L'entreprise Sonomax qui a été retenue viendra installer la nouvelle sono de la salle Michel Bonnet le 30 et 31 juillet en présence de Monsieur Sébastien BARBIER.

Point sur l'installation des jeux : Le terrassement pour l'installation des jeux doit être effectué prochainement. Une installation des jeux est prévue à la fin du mois d'août.

Application panneau Pocket : Actuellement 10 % de la population soit 126 personnes ont installé l'application sur le portable.

Projet de déplacement du campus : Une rencontre a eu lieu avec l'association « un toit en gâtine », le Directeur du campus, l'association Créo'gâtine et le Directeur du CIAS pour déplacer le campus à la résidence sociale jeune. A l'étage se situe 4 logements pour jeunes et au rez-de-chaussée est installée une notaire. Il faut retrouver un local à la notaire et ficeler le montage juridique de la mise à disposition de ce bâtiment.

Information sur le lotissement les Acacias (présence de grenouilles) : Concernant les grenouilles présentent dans la réserve incendie au lotissement des Acacias, après recherche elles correspondent à une espèce protégée. Un dossier de demande de dérogation pour la capture et le transport dans un autre espace naturel a été déposé à la DREAL. Il est en cours d'instruction.

Association du Tarot : L'association du Tarot a été dissoute il y a plusieurs années mais les anciens adhérents continuent d'utiliser la salle du Centre Médico-Social pour leur rencontre du mardi. Une nouvelle association va être créée afin de fournir une attestation d'assurance et être reconnue par la commune.

Dispositif « Argent de poche » : Seulement 2 candidats ont déposé un dossier, un jeune garçon sera présent pendant 3 semaines en juillet au service technique. Un autre jeune garçon sera présent pendant 1 semaine en août au service technique.

Voisins vigilants : Une rencontre a eu lieu en mairie avec la gendarmerie et les habitants rue de la tourette et rue de la bouteirie qui souhaitent mettre en place une participation citoyenne de « voisins vigilants ».

Dans un délai de 3 mois, après avoir récolté des informations, la gendarmerie organisera avec la Mairie une réunion publique pour proposer la mise en place d'un dispositif communal de « voisins vigilants ».

Maison de santé : Des ventilateurs ont été installés dans les salles d'attente. Peut-être réfléchir à un système de rafraîchissement accompagné de subventions pour l'été prochain.

Le plan collège / école : Une réunion a eu lieu avec le Département et la CCPG pour présentation de la proposition du Département. Une étude propose une cohésion entre l'école et le collège avec une mutualisation des architectes et des bâtiments. Ils réfléchissent sur le fonctionnement des 2 entités et les besoins des différents utilisateurs.

Informations communautaires : Conseil communautaire du 3 juillet informe de l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Un projet de réhabilitation de l'ancienne poste est en cours pour y installer une ludothèque. Le projet sera étudié quand le montant des subventions sera connu.

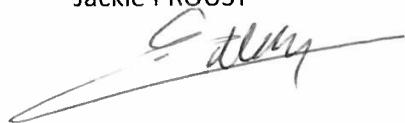
Comptes-rendus de commissions :

Commission Voirie : Les travaux vont commencer semaine 35. Quelques soucis pour trouver des agriculteurs sur le secteur de La Moinie.

Commission Animation : Concernant la fête communale tous les participants apprécient. 395 repas dont 249 personnes de la commune et 146 personnes hors commune ont été servis. La soirée du patrimoine s'est bien passée malgré la météo, tous les commerçants et les participants sont satisfaits.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 8 septembre 2025 à 20h00
La séance est levée à 22 h 15

Le Maire,
Jackie PROUST



Le Secrétaire,
Didier RAOUX

